

GROUPE DE TRAVAIL-APPRENTISSAGE DU FRANCAIS

15 mai 2019

Associations présentes :

- Annim'FLE Borny**: Brigitte Schmitt, Virginie Racht
 - Café Français (Pastorale des migrants)** : Roselyne Meliciani
 - CASAM** : François Levy, Marie-Noelle Honnert, Jean-Michel Planel
 - Equipes St Vincent** : Marie Drut
 - Foyer Jeunes Ouvriers (FJO)** : Fatima Melahine
 - Nouvelle Vie du Monde** : Marie-Noelle Honnert
 - Secours Catholique** : Alain De Vos
- Excusées : Corinne Maury et Isabelle Mac Millan

Objets de la réunion : liens entre les associations, la Maison du FLE, les formations, les préoccupations de chacun ...

1-Tour de table des associations présentes et retour sur les activités de chacunes.

Pour la première fois, était présente Fatima MELAHINE, éducatrice au FJO ou foyer de l'Abbé Risse, où de jeunes travailleurs étrangers ont besoin de cours de français. Une personne bénévole est en charge de ces cours à l'heure actuelle mais le foyer souhaiterait « recruter ».

2-Discussion au sujet des formations de bénévoles (style PROFIL) dispensées par le CAEC (Centre Académique des Examens et Certifications) qui ne seraient ,à priori, pas prises en charge financièrement par la municipalité au sein de la Maison du FLE.

Les associations continuent de chercher des solutions alternatives à ce financement, étant précisé que le nombre des bénévoles souhaitant y participer chaque année, ne serait, fort heureusement, pas trop élevé.

3-Discussion sur l'intérêt de la Maison du FLE :

-Lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les futurs apprenants ou les structures recevant des étrangers et ne sachant pas à quel endroit les

orienter.

- Lieu de ressources pédagogiques « Apprenants et bénévoles »
- Lieu de formations très spécifiques, journées thématiques sur des sujets précis exprimés par les différentes associations comme par exemple le problème de l'alphabétisation...
- Espace informatique avec formations ponctuelles à l'internet

4-Divers :

-Question soulevée sur les frais d'inscription aux examens (type DELF) difficilement supportables par les associations qui doivent nécessairement cibler le public et ne présenter que les candidats vraiment susceptibles d'avoir un intérêt estimé dans l'obtention d'un tel diplôme.

Est-ce vraiment aux associations de prendre en charge ces frais d'examen pour les apprenants les plus démunis ?

-Evocation de la prise en charge par la Maison du FLE d'une formation au code de la route extrêmement utile pour l'obtention du permis de conduire par des étrangers qui auraient besoin de le passer ou le repasser.

-Le problème de l'offre de salles a également été évoqué. L'opportunité de la mise à disposition, sur un mode alterné, de salles de cours au sein de la Maison du FLE pourrait-elle être envisagée ?